

La marque de commerce d'un rappeur

Référence : Macalpine, I. "Rapper claims 'rip' - off." *The Kingston Whig Standard*, July 13, 2017.

Mots clés : protection; marque de commerce; propriété intellectuelle.

Contexte :

Un rappeur ontarien ayant obtenu une certaine célébrité sur le Web avec une vidéo a vu le titre de sa chanson utilisé par une multinationale de boissons gazeuses.

Problème identifié :

Lorsque la vidéo du rappeur a atteint plus de 12 millions de vues sur YouTube, il a décidé d'enregistrer le titre de sa chanson comme étant sa marque de commerce. Il envisageait d'utiliser sa célèbre phrase pour vendre des articles promotionnels.

Causes du problème :

Le rappeur a été surpris d'apprendre qu'une multinationale utilisait sa marque de commerce sur leurs bouteilles de boissons gazeuses.

Objectifs à atteindre :

Le rappeur voulait que la multinationale le dédommage pour avoir utilisé sa propriété intellectuelle sans son consentement.

Solution envisagée :

Pour régler ce problème, le rappeur a décidé de créer une vidéo humoristique sur YouTube pour confronter la multinationale.

Mise en œuvre de la solution :

Dans cette vidéo, on peut voir le rappeur avec des amis, l'avocat qui s'est chargé d'enregistrer sa phrase devenue sa marque de commerce, ainsi que le certificat prouvant l'enregistrement. Par ailleurs, le rappeur a fait des demandes inusitées dans sa vidéo comme dédommagement à la compagnie, elles consisteraient en un chargement de camion de boisson gazeuse livré chez lui, le règlement de ses contraventions de stationnement, une nouvelle peinture pour son camion, des patins de hockey, un billet d'avion pour la Saskatchewan, etc. L'avocat du rappeur n'était pas certain que les demandes émises dans la vidéo étaient les seules de son client, mais qu'il en discuterait lors des négociations avec la multinationale. Après avoir mis la vidéo en ligne, le rappeur a émis un Tweet à la compagnie pour les aviser de ses demandes.

Résultats atteints :

L'avocat a demandé par l'entremise d'une lettre à la fin de la vidéo d'arrêter la production et la distribution des bouteilles de boisson gazeuse portant la marque de commerce de son client et de rappeler les bouteilles en circulation en prévision d'une action judiciaire de leur part. Par ailleurs, le rappeur a affirmé que si la multinationale l'avait contacté pour demander la permission d'utiliser sa marque de commerce sur leurs bouteilles, il aurait probablement accepté. Pour sa part, la multinationale a dit être au courant de la vidéo et qu'elle a pris contact avec l'avocat du rappeur pour entamer les négociations.